



2012 DEVE 96 Signature avec l'association « Graine de Partage » d'une convention mettant à sa disposition une parcelle de terrain située 11 rue Claude Decaen (12^e), pour un usage de jardin partagé.

PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le projet qui vous est soumis aujourd'hui concerne la signature d'une convention pour la mise à disposition de l'association « Graine de Partage » d'une parcelle de 473 m² située 11 rue Claude Decaen, à Paris 12^e, en vue de la création d'un jardin partagé. Cette parcelle, propriété de Réseau Ferré de France (RFF), est située le long de la petite ceinture, en contrebas de l'ancienne gare. La Ville de Paris en est l'occupant depuis la signature avec RFF d'une convention d'occupation précaire, autorisée par une délibération du conseil de Paris de mars 2010.

Des travaux d'aménagement de la parcelle ont été réalisés pour faciliter l'accès et l'accueil des adhérents de l'association et du public et garantir les conditions de sécurité nécessaires en vue de ces usages. Signataire de la charte « Main Verte », l'association s'engage à pratiquer un jardinage respectueux de l'environnement, à ouvrir le site au public deux demies journées par semaine et à chaque fois qu'un adhérent est présent et à organiser des événements ouverts sur le quartier. L'association propose également de préserver et de valoriser cette friche ferroviaire, de réaliser un inventaire des espèces végétales et d'installer des récupérateurs d'eaux de pluie. La biodiversité sera favorisée avec la mise en place de nichoirs à oiseaux et l'installation de nids à insectes.

L'association souhaite que le jardin soit accessible à tous et notamment aux personnes à mobilité réduite. La mise en place de bacs hors sols surélevés permettra aux enfants, aux seniors et aux personnes handicapées de cultiver une parcelle de terrain. Les élèves des écoles maternelles, élémentaires et des collèges seront associés au projet et l'association prendra contact avec les centres de loisirs et les centres de personnes handicapées pour les encourager à la rejoindre. « Graine de Partage » projette de réaliser un jardin vertical qui concourra à la spécificité de ce jardin partagé dans lequel elle proposera des animations ainsi que des expositions pédagogiques. L'association, qui est déjà gestionnaire de trois jardins partagés dans l'arrondissement (Bel Air, Saint-Louis et la Note Bleue), s'engage à créer des actions inter-jardins et propose d'intégrer ce nouveau site dans les « balades racontées » qu'elle organise de jardin en jardin.

La convention d'occupation et d'usage jointe en annexe, qui prendra effet à compter de la date de sa signature, sera conclue pour une durée d'un an renouvelable chaque année par tacite reconduction jusqu'au 14 avril 2015, date butoir de la convention d'occupation temporaire passée avec RFF. C'est pourquoi je vous propose de m'autoriser à signer cette convention avec l'association « Graine de Partage ».

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris

2012 DEVE 96 Signature avec l'association « Graine de Partage » d'une convention mettant à sa disposition une parcelle de terrain située 11 rue Claude Decaen (12^e), pour un usage de jardin partagé.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale, articles 2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement de Paris en date du 11 juin 2012 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 29 et 30 mars par laquelle le Maire de Paris et Réseau Ferré de France ont signé une convention d'occupation temporaire mettant à disposition de la Ville de Paris une parcelle de terrain destinée à une association pour un usage de jardin partagé jusqu'au 14 avril 2015 ;

Vu le projet de délibération, en date du _____, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose de signer avec l'association « Graine de Partage », dont le siège social est situé (12^e), la convention mettant à sa disposition une parcelle de terrain située 11 rue Claude Decaen à Paris 12^e, pour un usage de jardin partagé ;

Sur le rapport présenté par Mme Fabienne GIBOUDEAUX au nom de la 4^{ème} commission ;

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association « Graine de Partage » la convention d'occupation et d'usage annexée à ce projet de délibération, mettant à sa disposition une parcelle de terrain de 473 m², située 11 rue Claude Decaen (12^e), pour un usage de jardin partagé.

Article 2 : La présente convention est conclue pour une durée d'un an, reconductible chaque année par tacite reconduction jusqu'à la date du 14 avril 2015.